

Compte-rendu du Conseil Municipal du 14/02/2022

Le conseil municipal de la commune de Ceilloux s'est réuni le lundi 14 février 2022 à 19h30 dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame MARSEILLES Françoise, Maire.

Membres présents :

MARSEILLES Françoise, CODACCIONI-REYNAUD Elodie, LEBEAU Gaël, FONLUPT Alexandre, COSTILHES Alain, MARNEAU Michel, MARTIN Véronique

Membres absents :

MOSNIER Cécile (pouvoir à MARSEILLES Françoise)
FRESNAY Héloïse (pouvoir à FONLUPT Alexandre)
LINDEMANN-SANTARELLI Karine (pouvoir à FONLUPT Alexandre)

Secrétaire de séance : CODACCIONI-REYNAUD Elodie

Date de la convocation : 10/02/2022

Séance à huis clos, compte-tenu de la situation sanitaire.

ORDRE DU JOUR

- **Choix du programme de voirie 2022 et demandes de subventions DETR et FIC**

FIC (Fonds d'Intervention Communal) / DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux)

De nouveau, le conseil municipal se penche sur le programme de voirie 2022. En effet, les subventions à recevoir seront un peu moindre. Mais le tarif de la maîtrise d'œuvre a diminué.

Le montant total estimé est de 43 398€ HT (52 077.60€ TTC).

Le FIC versera une subvention de 25% pour un montant de travaux plafonnés à 29 280€. Un coefficient correcteur de 1.1 est ajouté vu la configuration de Ceilloux (nombre d'habitants/altitude/potentiel fiscal). La DETR versera une subvention de 30%. Ne connaissant pas les nouvelles conditions des subventions qui seront allouées en 2023, **il est donc proposé au conseil municipal de voter pour la totalité des travaux (le Breuil, Champsolier, Tissonières, Gaudon).**

Le coût total des travaux après réception des subventions sera de 26 791.92€ et la partie TVA récupéré en 2024 sera de 6 987.78€.

Vote à l'unanimité pour la totalité des travaux.

Vote : Pour 9 Contre 0 Abstention 0

- **Participation des frais de fonctionnement avec l'école primaire d'Ambert pour un enfant**

Une participation aux frais de fonctionnement des écoles primaires est demandée aux mairies pour les enfants habitant ces communes.

Un enfant de la commune est scolarisé à l'école primaire d'Ambert. Cette école nous demande donc une participation de 828,71€.

Vote à l'unanimité pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école d'Ambert.

Vote : Pour 9 Contre 0 Abstention 0

- **Subvention exceptionnelle à l'association « SOS Desmoïde »**

Le conseil municipal prend la décision après le décès de Jérémie BAUVY, ancien 1^{er} adjoint de Ceilloux, d'accorder une subvention exceptionnelle de 1500€ à l'association « SOS Desmoïde » dont Jérémie en faisait parti.

Vote : Pour 9 Contre 0 Abstention 0

Une discussion a été engagée pour donner une participation les années suivantes.

- **Nouveau devis de l'entreprise Verne pour l'abattage des arbres sur le communal « le Bost »**

L'entreprise Verne a proposé un nouveau devis revu à la baisse d'un montant de 4500€ HT.

L'entreprise Boy a également proposé un devis pour l'abattage de 3 peupliers d'un montant de 2500€ HT.

Le travail à réaliser représente beaucoup plus que 3 peupliers (des noisetiers et un frêne sont à abattre, l'élagage de deux arbres autour des fils électriques, le débroussaillage, l'évacuation de tous ces arbres ainsi que le nettoyage du terrain sont prévus + un arbre menaçant de tomber dans le chemin le Lombard-Trémoulet).

Le conseil municipal, au vu du travail à effectuer décide de choisir l'entreprise Verne.

Vote à l'unanimité pour le devis de l'entreprise Verne.

Vote : Pour 9 Contre 0 Abstention 0

- **Devis pour la réfection du mur des toilettes femmes du centre de loisirs**

Un devis a été demandé à l'entreprise de maçonnerie NATUR REYNOV'63 située sur la commune de Ceilloux pour réaliser un gobetis et un enduit de finition. Ce devis s'élève à 1 130€ HT (1 356€ TTC).

Un autre devis a été demandé à l'entreprise DEVILLERS ITSVAN située sur la commune de Domaize pour réaliser une pose de placo. Le devis s'élève à 500 HT pour la main-d'œuvre. Il faut rajouter la fourniture (devis à Gédimat qui s'élève à 173.92€ HT).

Le conseil municipal n'a choisi aucune de ces entreprises et préfère en prospecter d'autres pour d'autres solutions de travaux.

Vote : Pour 0 Contre 0 Abstention 9

- **Lignes directrices de gestion pour le personnel**

Véronique Martin explique au conseil municipal qu'une nouvelle directive doit être mis en place pour la gestion du personnel. Madame le maire, Françoise MARSEILLES devient directrice des ressources humaines. Le conseil municipal doit établir des lignes directrices pour l'embauche des employés communaux, leur évolution... Une première trame va être rédigée et envoyée au Centre de Gestion pour avis.

- **Annualisation du temps de travail des employés communaux**

Il est demandé que le temps de travail des employés communaux soit annualisé. Un temps complet de 35h/semaine représente une annualisation de 1607h/an, soit 228 jours de travail (7h/jour) et 1 journée de solidarité (7h).

Vote à l'unanimité pour l'annualisation du temps de travail des employés communaux.

Vote : Pour 9 Contre 0 Abstention 0

La secrétaire, Véronique MARTIN sera donc annualisée pour un 28/35^{ème} soit 1285.60 heures de travail.

La date du prochain conseil municipal est fixée au 3 mars 2022 à 19h30.

Levée de séance : 20h25